

# Lutte de classe

## Qui gouverne vraiment dans ce pays ?

Le Parti des travailleurs prétend que ce serait l'Union européenne qui détiendrait le pouvoir en France, dont celui d'imposer ses directives. Vérifions-le.

Une simple lecture des articles de la Constitution de la Ve République et un extrait des articles des traités instituant l'Union européenne suffiront à prouver le contraire : c'est le Président de la République qui concentre entre ses mains tous les pouvoirs. C'est la raison pour laquelle nous disons que cette Constitution est bonapartiste et antidémocratique.

Il faut donc en finir une bonne fois pour toute avec cette mystification orchestrée par le PT qui n'a pas d'autre raison d'être que de protéger le pouvoir en place.

Voici les articles en question extraits de la Constitution :

« **Titre II Art. 5.** - Le Président de la République veille au respect de la Constitution.

**Titre II Art. 8.** - Le Président de la République nomme le Premier Ministre.

Sur la proposition du Premier Ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

**Titre II Art. 9.** - Le Président de la République préside le Conseil des Ministres.

**Titre II Art. 10.** - Le Président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée.

**Titre II Art. 13.** - Le Président de la République signe les ordonnances et les décrets délibérés en Conseil des Ministres.

**Titre VI Art. 52.** - Le Président de la République négocie et ratifie les traités.

**Titre VI Art. 55.** - Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. »

Si l'on est capable de lire ces articles très simples, on se rend compte tout de suite que c'est le Président de la République et son gouvernement qui promulgue et veille à l'application des lois, décrets et ordonnances. D'autre part, c'est le Président de la République qui négocie et signe les traités dont le traité de Maastricht, Amsterdam, etc.

Il faut donc en déduire que l'orientation politique du PT est entièrement construite sur un mensonge, sur une contrevérité, nous venons de le vérifier. Mais allons plus loin.

Il faut ajouter à ce chapitre pour clore cette discussion, que c'est le Président de la République qui désigne le commissaire européen qui participe à la Commission européenne, chaque pays ayant un représentant.

Voici les articles extraits des traités en vigueur au sein de l'Union européenne qui ont valeur de loi et qui indiquent de quelle manière fonctionne les institutions européennes, et en particuliers, ceux qui font référence à la Commission européenne qui concentre une large partie des pouvoirs. Il s'agit de données fournies par le site Internet de la Commission européenne :

[http://europa.eu/scadplus/glossary/commission\\_confirmation\\_fr.htm](http://europa.eu/scadplus/glossary/commission_confirmation_fr.htm) (Le surlignage est de *Lutte de classe*).

« La Commission est nommée à la majorité qualifiée pour 5 ans par le **Conseil en accord avec les États membres**. Elle est soumise à un vote d'investiture du Parlement européen devant lequel elle est responsable.

En tant que « gardienne des traités », elle veille également à ce que la législation européenne soit appliquée.

Conformément à l'article 214 § 2 du traité instituant la Communauté européenne, le **Conseil**, réuni au niveau des **chefs d'État ou de gouvernement** et statuant à la majorité qualifiée, désigne la personnalité qu'il envisage de nommer. Cette désignation est approuvée par le Parlement.

Les **gouvernements des États membres** désignent ensuite les autres personnalités qu'ils envisagent de nommer membres de la Commission, en accord avec le nouveau président.

Le traité de Nice, résultat de la **Conférence intergouvernementale de 2000**, a réglé de façon provisoire la question en prévoyant une limitation de la composition de la Commission à un commissaire par État membre à partir de l'entrée en fonction de la Commission de 2004-2009. Actuellement, l'exécutif européen, présidé par l'ancien Premier ministre portugais José Manuel Barroso, est donc composé de 25 commissaires.

Au final, la Constitution, en voie de ratification, prévoit une Commission réduite aux deux tiers du nombre des États membres à partir de 2014. Les commissaires seront alors choisis selon un système de rotation égalitaire.

### **Investiture de la Commission européenne**

La procédure d'investiture se déroule en deux temps (article 214 du traité instituant la Communauté européenne) :

- désignation de la personnalité envisagée comme président de la Commission
- constitution de la liste des commissaires et nomination de la Commission dans son ensemble.

Depuis le traité de Nice, la désignation du président incombe au **Conseil** réuni au niveau des **chefs d'État ou de gouvernement** statuant à la majorité qualifiée. Cette désignation doit être approuvée par le Parlement.

Ensuite, le **Conseil** statuant à la majorité qualifiée et d'un commun accord avec le président désigné, adopte la liste des autres personnalités qu'il envisage de nommer membres de la Commission. Cette liste est établie **conformément aux propositions faites par les États membres**. Enfin, le président et les membres de la Commission sont nommés par le **Conseil** statuant à la majorité qualifiée, après approbation du Collège par le Parlement.

La Commission en fonction depuis novembre 2004, a été nommée selon cette procédure. »

Après la lecture de ces articles, il est impossible de prétendre que ce ne sont pas les chefs d'État qui sont à l'origine de l'Union européenne, et particulièrement, de la Commission européenne.

Sans l'aval, le soutien et la participation active des chefs d'État, l'Union européenne n'existerait pas, voilà ce qu'il faut que les travailleurs sachent. En niant que le chef de l'État serait à l'origine des lois promulguées en France, et par conséquent, en refusant d'engager le combat contre le chef de l'État, son gouvernement, les institutions nationales dont les pouvoirs et le rôle sont codifiés dans la Constitution de la Ve République, le PT fait d'une pierre deux coups, non seulement il protège et épargne le gouvernement qui ne porterait pas la responsabilité des contre-réformes, mais ce qui est plus sournois et apparaît clairement ici, il protège également l'Union européenne.

Dés lors, le mot d'ordre de rupture avec l'Union européenne n'est plus qu'une coquille vide dénuée de sens et de portée, un contre-sens en quelque sorte, car il est impossible de rompre avec une institution tirant sa légitimité des institutions nationales, dont le chef de l'État et son gouvernement, aussi longtemps que le chef de l'État et le gouvernement en place soutiendront et participeront à l'Union européenne.

A la question qui rompra avec l'Union européenne, la seule réponse valable demeure un gouvernement ouvrier issu de la mobilisation révolutionnaire du prolétariat rompant la bourgeois, avec ses institutions et sa Constitution. C'est ainsi et ainsi seulement que la rupture avec l'Union européenne sera consommée.

En réalité, il suffisait de remettre les choses dans l'ordre ou sur leurs pieds pour s'y retrouver : c'est bien l'État bourgeois français sous la IVe puis la Ve République, qui ont institué l'Union européenne et non l'inverse. Les pouvoirs en aval de l'Union européenne sont bien le produit de décisions prises en amont par les chefs d'État.

Allons encore plus loin.

Le mot d'ordre de rupture avec l'Union européenne constituerait une remise en cause du gouvernement, nous dit-on. C'est faux, puisque le gouvernement n'a pas besoin de l'Union européenne pour promulguer des lois antiouvrières, des lois identiques.

Il y a plus pernicieux encore dans ce mot d'ordre de rupture avec l'U.E. En réalité le PT l'adresse directement au gouvernement Chirac- de Villepin, et il est facile de le prouver, car en se rendant chez de Villepin, puis chez Sarkozy, à chaque fois il lui ont demandé de changer de politique, de « *trouver des solutions* ». Or quelles solutions le gouvernement pourrait-il mettre en œuvre sans rompre avec l'U.E ? d'ailleurs le PT le dit lui-même, rien n'est possible sans rompre avec l'U.E., mais les dirigeants du PT ne sont pas à une contradiction près. Finalement, cela signifie bien que le PT s'est adressé au gouvernement pour lui dire : écoutez, la politique de l'U.E. que vous appliquez fait des ravages dans le pays, il faut en changer, donc vous devez rompre avec l'U.E.

On nous dit encore que le mot d'ordre de rupture avec l'Union européenne associé à celui de Constituante souveraine constituerait une déclaration de guerre à la Ve République. On se demande bien comment cela pourrait être possible, puisque le mot d'ordre de Constituante souveraine ne se rattache à rien ! L'inanité de ce mot d'ordre littéralement plaqué pour combler le vide laisser par son incapacité à déterminer une orientation politique susceptible de constituer une issue à la mobilisation du prolétariat ou pour impressionner les esprits naïfs, saute aux yeux : il n'a absolument aucun contenu, il est totalement coupé de la réalité, notamment du combat du prolétariat auquel il ne fait même pas référence.

Par contre, le mot d'ordre de rupture avec le gouvernement, avec la bourgeois, avec ses institutions fait d'une pierre deux coups, il remet en cause le régime en place et il remet en question ses liens avec l'ensemble des institutions liées au capital, dont l'Union européenne.

On comprend que le PT n'y tienne pas, puisqu'il entretient indirectement des relations avec la bourgeoisie en soutenant l'appareil de Force ouvrière qui participe à toutes les institutions internationales, CES, CIS, OIT, etc. Mais aussi et c'est nouveau, en se rendant à Bruxelles via le comité de soutien de Schivardi ! peut-on dire d'un côté que l'U.E. est illégitime, et d'un autre côté aller à Bruxelles pour rencontrer la Commission européenne, cela s'appelle le double langage.

On nous dit encore que le mot d'ordre de « *rupture avec l'Union européenne équivaldrait à la rupture avec la soumission aux grands groupes capitalistes. Il donnerait l'issue : qu'un gouvernement responsable devant l'assemblée constituante prenne les mesures de sauvegarde des travailleurs, de sauvegarde de la démocratie.* ». J'ai déjà expliqué l'inanité de cette argumentation, puisque le gouvernement pourrait très bien continuer de gouverner pour le compte des « grands groupes capitalistes » en se passant de l'Union européenne, il lui suffirait d'adapter sa législation aux conditions économiques du moment et le tour serait joué, c'est d'ailleurs ce qu'il fait très bien aujourd'hui en intégrant les directives européennes dans la législation française, ce qui montre bien que cet argument n'est pas sérieux.

### **Quel rôle joue donc l'Union européenne et pourquoi a-t-elle été créée ?**

Elle a été créée pour briser la législation nationale des États ayant intégrée les droits sociaux, économiques et politiques conquis par le prolétariat au cours de la lutte des classes, constituant un

obstacle à l'exploitation effrénée du capitalisme et à la concentration industrielle et financière sur des bases plus favorables pour le capitalisme. En même temps, elle n'a pas pour objectif immédiat d'abolir la législation nationale, mais de lui donner un contenu dépouillé des droits sociaux et politiques du prolétariat, afin d'augmenter la productivité et les profits des capitalistes. Temps que la législation nationale existera, il sera possible de la combattre. S'ils parvenaient à l'abolir, nous serions placés dans une situation plus difficile, dramatique, et au lieu de défendre la Constitution de la Ve République comme le fait le PT pour essayer de retarder ce moment, il faut engager résolument le combat contre le pouvoir politique en place pour le faire tomber.

C'est une nécessité que les militants révolutionnaires se regroupent et travaillent ensemble. Il y a des camarades qui sont capables de construire et diriger une organisation, j'en suis convaincu par la qualité des publications et des textes, des analyses qu'ils développent, que ce soit des militants du PT (CCI et tendance socialiste), ex-militants du PCI ou du PT, de la LCR, de groupes comme le CRI Cercle-CPS, le groupe Bolchevik, Prométhée. Même dans un pays comme les États-Unis, chaque État à ses propres institutions, donc on est porté à penser que la disparition de l'État français n'est pas pour demain. Si la théorie de la révolution prolétarienne est toujours valable, cela signifie qu'un jour ou l'autre le prolétariat prendra le pouvoir, abolira le capitalisme et se dirigera vers le socialisme, alors pourquoi ne pas populariser immédiatement cette perspective politique ?

Avant de nous débarrasser de la politique, et entrer dans l'histoire qui sera faite par des hommes et des femmes libres de toute oppression et de l'exploitation de l'homme par l'homme, il faut donner confiance aux travailleurs dans leur capacité à changer le monde, sinon rien ne sera possible et nous n'avancerons pas vers notre objectif. On peut se faire traiter d'éberlué ou d'utopiste, les marxistes ont toujours dû affronter cette incompréhension suscitée et encouragée par ceux qui tirent les ficelles du système, y compris les faux révolutionnaires.

De la même manière que nous avons confiance en nous-même, nous devons aider les travailleurs à avoir confiance en eux-mêmes, et si nous ne nous trompons pas, ils ont la capacité de développer cette confiance qui est basée sur la compréhension, puis de la transformer en actions. La situation est tellement critique ou dramatique pour des millions de travailleurs que le moment est venu de mettre la théorie à l'épreuve de la pratique, de situer les problèmes au niveau politique où les situent les travailleurs, de ne pas dévier de notre objectif. Il vaut mieux commettre des erreurs que de ne rien faire ou rien proposer.

### **Quel danger représente-t-elle pour le mouvement ouvrier ?**

Le gouvernement joue une partition à deux voix, d'un côté, il ment en disant qu'il décide, alors qu'il applique les clauses contenues dans les traités européens, d'un autre côté il est hypocrite en prétendant qu'il n'y est pour rien, alors que la Constitution de la Ve République lui confère tous les pouvoirs. L'Union européenne sert de couverture au gouvernement, et en même temps elle n'existerait pas sans la volonté des chefs d'État de s'en servir contre le prolétariat. C'est donc bien, nous le vérifions encore une fois, le chef de l'État et son gouvernement, les institutions, qui sont à abattre pour faire disparaître du même coup l'Union européenne, qui, privée de volonté politique n'existerait plus.

Même ravalés à un rôle de subsidiarité, les États continueront d'exister encore assez longtemps pour que l'on parvienne à les renverser. Si un jour les frontières disparaissaient et les fonctions régaliennes des États leur échappaient, les choses seraient nettement plus compliquées, car sur une autre échelle. Par exemple en Inde, il est difficilement imaginable qu'un État pourrait faire sécession, il n'est pas pourvu d'une armée et il serait incapable de se défendre contre l'État central. A moins que les soldats stationnés dans un État se rangent du côté de la partition, mais à mon avis, cela ne ferait ni le compte ni le poids face à Delhi, et ce serait d'autant plus difficile à envisager qu'en général ces soldats sont originaires de plusieurs États de l'Union indienne. Dans une Europe sans frontière, la situation pourrait être similaire. J'aurais pu prendre les États-Unis comme exemple pour arriver à la même conclusion. Il faudrait non pas que le peuple se soulève dans un État pour prendre le pouvoir, il faudrait qu'il se soulève dans plus États simultanément ou dans la foulée, ce qui s'avèrera plus difficile et compliqué.

Abattre l'Union européenne est une nécessité. Abattre l'État bourgeois dans chaque pays est notre objectif prioritaire.

**Je vous soumetts ci-dessous la même analyse que j'avais rédigé à un autre moment, en y ajoutant quelques éléments de réflexion.**

Ayons bien en tête les articles suivants de la Constitution de la Ve République :

**Titre VI Art. 52.** - Le Président de la République négocie et ratifie les traités.

**Titre VI Art. 55.** - Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie.

C'est donc bien le Président de la République qui est à l'origine des traités et de leurs conséquences sur la population, c'est donc lui qui porte la responsabilité de la situation actuelle, et non l'Union européenne qui n'existerait pas sans sa signature.

L'orientation politique du PT est une forfaiture, elle repose sur une analyse juridique frelatée, alors que nous devons faire une analyse politique des institutions et de leur fonctionnement. Frelatée, parce que c'est le Président de la République qui décide que les directives auront valeur de lois en France et personne d'autre, puisque cela fait partie de ses prérogatives et des privilèges que lui accorde la Constitution. Donc si on analyse le contenu constitutionnel des institutions, on arrive à la conclusion qu'il s'agit bien d'une constitution de type bonapartiste.

La division du travail s'étendant à l'échelle internationale dans des proportions jamais égalées, il serait temps de passer à un autre régime politique.

La socialisation croissante de la production réclame la socialisation de la distribution. S'il est impossible d'abattre d'un coup l'Union européenne, il est possible d'abattre le pouvoir politique en place de la bourgeoisie dans chacun de nos pays.

Nous vivons dans un régime dominé par les partis politiques qui se partagent le pouvoir, il faut donc construire un parti pour les chasser du pouvoir. Ceux qui voudraient faire l'économie d'un parti, parce qu'ils seraient tous pourris, n'ont que des solutions boiteuses à nous proposer ou rien. Si nous ne sommes pas capables de comprendre la substance des enseignements de la lutte de classe du prolétariat, essayons au moins d'avoir confiance en eux, à défaut de solution de rechange. Lorsque parfois l'on ne trouve pas de réponse à une question, il suffit souvent de se dire que la réponse est peut-être sous notre nez et que l'on ne la voit pas, pour trouver une réponse satisfaisante, provisoire ou susceptible d'évoluer. Il faut toujours être modeste, car on peut avoir raison un jour et tort un autre, il ne faut pas hésité à se remettre en question, c'est même conseillé ou recommandé.

Il y a des camarades du PT qui remettent en cause la ligne de leur parti, mais ils demeurent objectifs, ils ont raison de continuer à dire que la rupture avec l'Union européenne devrait être inscrite clairement dans le programme d'un parti ou d'une organisation qui se dit révolutionnaire qu'il s'agisse du PT, de la LCR ou de LO.

Pour emprunter le langage du PT, c'est le Président de la République qui brade la souveraineté du peuple, et l'Union européenne ne viole pas la Constitution, elle s'y conforme, son fonctionnement est compatible et s'inscrit dans le cadre des traités signés par les chefs d'État qui se sont succédés. L'Union européenne est d'une certaine façon, l'appendice de l'État bourgeois français qui par les articles 52 et 55, titre VI, de sa Constitution lui confère des pouvoirs.

J'aborde la question de l'Union européenne, parce qu'il faut aborder toutes les questions aussi sérieusement les unes que les autres. Le PT nous ballade littéralement de Bruxelles à Strasbourg, alors que la rue du faubourg Saint-Honoré, l'avenue Matignon et les alentours de l'Assemblée nationale sont déserts et paisibles, j'aurais plutôt eu tendance à penser que c'était moins loin, plus direct, accessible, plus facile à atteindre.

Le PT prétend qu'atteindre l'UE, c'est atteindre le pouvoir en France, certainement, comme atteindre le pouvoir en France, c'est couper l'herbe sous les pieds de l'UE, c'est lui retirer le tapis, si on aboli la Constitution de la Ve République, tous les traités qui ont été signés sont nuls et non avenue, caducs, ils n'ont plus aucune base légale.

Nous devons combattre pour mettre en difficulté l'UE et en même temps frapper le gouvernement et les institutions qui sont les dépositaires des traités et qui veillent à l'application des directives scélérates de l'UE. Le gouvernement est le relais et l'exécutant pour le compte du capitalisme mondiale, de la politique de l'Union européenne qui exprime et défend uniquement ses intérêts dont le capitalisme français est partie prenante.

A bas la Constitution et les institutions de la Ve république !

A bas l'Union européenne !

Rupture des relations avec le gouvernement !

Rupture des relations avec la CES, la CIS et l'OIT !

Pour un gouvernement ouvrier issu de la mobilisation révolutionnaire du prolétariat !